



Mairie de
SARGÉ-LÈS-LE MANS

34 rue Principale
72190 SARGÉ-LÈS-LE MANS

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **CONSEIL MUNICIPAL** se réunira en séance ordinaire, à l'**ESPACE SCÉLIA (Grande salle)**

Le **LUNDI 14 JUIN 2021 à 19 heures.**

Il me serait vivement agréable que vous assistiez à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 01. Conseil du 17 Mai 2021 : Approbation du compte-rendu
- 02. Affaires économiques : Ouvertures dominicales 2022
- 03. Finances : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2022
- 04. Finances : Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) 2022
- 05. Finances : Remise gracieuse
- 06. Élections : Modification du règlement intérieur du Conseil municipal
- 07. Urbanisme : Rétrocessions de parcelles à Le Mans Métropole (opération aménagement centre bourg)
- 08. Ressources Humaines : Création d'un contrat d'apprentissage à l'école maternelle
- 09. Ressources Humaines : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent
- 10. Ressources Humaines : Évolution du RIFSEEP
- 11. Liste des décisions du Maire
- 12. Compte-rendu d'activités
- 13. Questions diverses

Fait à **SARGÉ-LÈS-LE-MANS**, le **Vendredi 04 Juin 2021**

Le Maire,

Marcel MORTREAU



Conformément à la loi n°2021-689 du 31 Mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire prorogé jusqu'au 30 Septembre 2021 les assouplissements applicables aux conditions de délibérations des collectivités locales, et afin que cette réunion puisse se tenir dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le public accueilli sera limité, le quorum est fixé au tiers de l'effectif présent et les membres élus pourront disposer de deux pouvoirs.